





ENTREMONT LE VIEUX Le conseil municipal vous informe ... n°19

Octobre 2018

Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers amis,

Lors de sa réunion du 27 septembre 2018, l'EPIC Domaine Skiable Cœur de Chartreuse a pris la décision de cesser l'activité ski alpin du Granier. Il a été demandé à l'EPIC de fournir tous les éléments qui ont conduit à cette solution. Une information précise est attendue par tous les habitants. Ma position au sein du conseil d'administration a été claire : sans nier les effets des évolutions climatiques qui font que le ski alpin à cette altitude est très aléatoire, il aurait été préférable de prendre du temps pour analyser précisément les résultats d'exploitation et d'élaborer un vrai projet de repositionnement du site du Granier.

Nous avons en effet mis en place une étude en collaboration avec l'Agence Alpine des Territoires pour imaginer la diversification des activités hivernales sur la commune. Un groupe de travail composé de professionnels du tourisme, de collectivités qui peuvent nous accompagner (Région, Département, Parc) se réunit pour proposer des solutions.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse devra bien entendu prendre toute sa place dans cette évolution. Je suis persuadé que notre commune a des atouts à faire valoir et nous ne devons pas perdre de temps.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions avec le maintien de la 3ème classe, ce qui va permettre de bonnes conditions de travail, à la fois pour les élèves et les enseignantes.

Nous réfléchissons actuellement à l'appel à projet « école numérique » lancé par l'Education Nationale ». L'école doit être une priorité pour notre commune et nous devons tout mettre en œuvre pour que les conditions d'éducation soient les meilleures possibles.

Nous vous donnons par ailleurs dans ce bulletin des informations concernant l'avancement de l'élaboration du PLU intercommunal.

Le Maire, Jean-Paul CLARET





Sommaire

Le mot du Maire	p.1
Urbanisme - rappels	p.2
PLUi	p.2
Les Cours d'eau : hydrologie	p.2
SIAGA	p.3
Rézo pouce	p.3
Opération « Confitures à Entremonts »	p.3
La rentrée scolaire à Entremont	p.4
Hiver 2018-2019 : le déneigement	p.4
Le four du Grand Carroz	p.4
Les Entremondants fêtent l'armistice	p.5
Téléthon 2018	p.5
Ski club	
MOC: bilan de la saison estivale 2018	p.6
MOC : programme des vacances de	
Toussaint	p.6
Agenda	p.6
18cmaa	

Mairie d'Entremont le Vieux

Le Bourg 73670 Entremont le Vieux

Téléphone: 04 79 65 82 48 *Télécopie*: 04 79 65 86 67

Messagerie:

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Site internet :

www.entremont-le-vieux.com

Urbanisme - rappels

Vous changez la couverture de votre toit ? Vous installez des fenêtres de toit ? Vous construisez un abri ? Vous ouvrez une fenêtre ? Vous créez une terrasse ?

Alors, n'oubliez pas de déposer une déclaration préalable en mairie. Vous pouvez pré-remplir sur internet (www.service-public.fr) le CERFA n° 13703*06 ou le renseigner à la main.

Merci pour votre coopération.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Les travaux d'élaboration du PLUi se poursuivent au niveau de la communauté de communes.

Pour respecter le calendrier fixé au départ, et pour éviter que les communes disposant encore d'un POS (plan d'occupation des sols) ne se retrouvent sous le régime général du règlement national d'urbanisme, le PLUi devra être arrêté fin 2018 pour une approbation définitive fin 2019. Le règlement écrit et le zonage sont en cours d'élaboration. Les objectifs de réduction de la consommation d'espaces agricoles et de préservation des espaces naturels fixées par les règles nationales en vigueur contraignent les élus à réduire les zones constructibles à leur minimum en densifiant les constructions. Pour illustration, en 2016 en France, 30 000 hectares de foncier agricole ont été consommés par l'urbanisation, selon la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural. Cela représente un département français artificialisé tous les 5-6 ans. Soit 8 à 9% de la surface agricole utile volatilisée d'ici 2060 et un cinquième du potentiel agricole perdu entre 1960 et cette date.

Concernant la commune nous travaillons sur 3 orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : Plan Martin et Epernay (derrière la mairie) pour de l'habitat et la station du Granier pour du loisir – tourisme.

Ces orientations sont déclinées en un schéma organisant les zones indépendamment des limites parcellaires. Ces zones pourront être ouvertes à l'urbanisation en respectant le schéma d'organisation général de la zone proposé dans l'OAP.

Des réunions publiques d'information ainsi que des permanences seront organisées, les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Les cours d'eau

Hydrologie:

Vous avez pu constater cette année que notre splendide Cozon et ses affluents ont souffert de la sécheresse et qu'un assec les a fortement impactés. Même si nous avions déjà pu constater des assecs les années précédentes ils n'ont jamais atteint une telle ampleur ; les trous d'eau en amont de la Chivolande, ont séchés cette année. Les poissons ne peuvent pas résister à une telle sécheresse, plus sévère qu'en 1976. Malheureusement, dans le cadre du changement climatique nous aurons probablement à vivre cette situation plus fréquemment.

Les pêcheurs de « Cozon pêche » ont tenté de sauver le maximum de poissons en organisant des opérations de récupération des spécimens à l'épuisette avant d'aller les remettre dans des zones plus amènes. Cependant, il est à déplorer un fort taux de mortalité. Les alevins, qui arrivent à survivre en se protégeant s'il reste un petit filet d'eau, ont également subi de lourdes pertes cette année. La reconquête piscicole sera longue et difficile lorsque l'eau reviendra.

En parallèle, les « pêcheurs chambériens » ont pratiqué des pêches électriques pour sauver le plus grands nombre de poissons possible.

Qu'ils soient tous ici remerciés pour leur acte citoyen.

Par ailleurs, face au manque de pluie persistant, le 1er octobre 2018, le Préfet a pris un nouvel arrêté préfectoral portant limitation des usages de l'eau. Nous sommes, comme tout le bassin versant de l'Avant Pays Savoyard en situation d'alerte renforcée pour les eaux superficielles et en vigilance pour les eaux souterraines. Ceci veut dire que nous devons être encore plus vigilants quant à l'utilisation que nous faisons de l'eau. Certes, nous n'avons pas encore manqué d'eau potable mais dans l'avenir nous ne savons pas comment la situation évoluera. Aussi, face à ce risque de pénurie nous vous invitons à adopter une gestion économe de l'eau, prenons et gardons de bonnes habitudes d'économie d'eau.

Cet arrêté interdit en particulier :

- Le lavage des véhicules hors stations professionnelles pourvues d'un économiseur d'eau sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique et pour les organes liés à la sécurité;
- De 8h à 20h l'arrosage des jardins potagers ;
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés...;
- Les prélèvements directs dans le milieu hydraulique superficiel dits domestiques au sens de l'article R214-5 du code de l'environnement, à savoir inférieur à 1 000 m3/an)

Les dispositions de cet arrêté préfectoral sont valables jusqu'au 31 octobre 2018. Il pourra être prorogé, renforcé ou annulé en fonction de la situation météorologique et hydrologique. Vous pouvez le consulter, soit sur le site internet de la commune dans la rubrique Information de Vie municipale, soit en mairie.

SIAGA: évolution des compétences relatives aux milieux aquatiques

Par l'effet de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) relève, depuis le 1er janvier 2018, de la compétence obligatoire et exclusive des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Ainsi, la commune a transféré sa compétence à la Communauté de communes Cœur de Chatreuse qui l'a ellemême transférée pour tout son territoire au syndicat interdépartemental d'aménagement du guiers et de ses affluents (SIAGA) unanimement reconnu pour son savoir-faire. La commune était auparavant adhérente à ce syndicat, elle avait 2 représentants comme les 41 autres communes du bassin versant. A l'occasion de ces dernières modifications, la gouvernance du syndicat a été resserrée à 21 membres. Aujourd'hui, la 4C a 8 délégués. Les missions attachées à la compétence GEMAPI sont :

- l'aménagement d'un cours d'eau, lac, plan d'eau,...
- la défense contre les inondations
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

La mise en place de cette compétence GEMAPI entraîne une modification du financement des opérations. A partir du 1er janvier 2019 une taxe sera appliquée sur les 4 taxes locales : habitation, foncier bâti, foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises. Le montant global à recouvrer sur le périmètre de la 4C pour 2019 est de 193 603 €.

Le SIAGA planifie et organise les travaux sur les cours d'eau en respectant les actions inscrites au contrat de bassin en vigueur.

Sur la commune, des travaux vont être réalisés sur la zone humide de la Plagne pour lui redonner toutes ses fonctionnalités. Ils s'inscrivent également dans le programme de travaux envisagés lors de l'étude du réaménagement de La Plagne.

Rézo Pouce

Vous avez vu fleurir des panneaux REZO POUCE en plusieurs endroits de la commune : route de Tencovaz, Station du Granier, Epernay (croisement RD 45 / RD 912, mairie, local sanitaire parking du Cozon), Le Désert.

- 3

Rézo Pouce, qu'est ce que c'est?



C'est un réseau de stop organisé. Ce projet est né d'une réflexion coordonnée entre la Communauté du Pays Voironnais, la communauté de communes Cœur de Chartreuse, le Parc naturel régional de Chartreuse et plusieurs territoires voisins. Il a récemment émergé afin de proposer une image et un système unique d'auto-stop organisé, pour que l'usager puisse se déplacer d'un territoire à un autre avec de la lisibilité et de la cohérence.

Le dispositif est sécurisé. Les passagers et les conducteurs doivent s'inscrire, il leur sera alors attribué une carte d'identifiant.

Le principe:

Les passagers munis d'une fiche destination REZO POUCE se rendent à un « Arrêt sur le Pouce » sans prise de rendezvous préalable, à charge pour le conducteur du véhicule identifié par un macaron de s'arrêter et ainsi partager sans frais l'usage de son véhicule.

Alors pour faciliter nos déplacements, diminuer les kilomètres parcourus par nos voitures et limiter les consommations d'énergie et de polluants, rendez-vous sur le site www.rezopouce.fr. Une possibilité d'inscription à la mairie sera bientôt ouverte.

Merci pour votre participation active.

L'opération "Confitures à Entremont Le Vieux" remporte un vif succès.

C'est le début d'une belle et longue histoire qui perdure au fil des ans!

La cueillette des pommes bat son plein, la récolte est fructueuse! Denise REY et quelques bénévoles lancent "
l'Opération Confitures" pour les plus démunis. Ainsi toutes les pommes non utilisées chez les particuliers sont
rassemblées à l'ancienne école Sainte Thérèse. (aujourd'hui salle du Rachat). Les 2 anciennes classes, la cuisine
deviennent le lieu d'activité: on épluche, on cuit, on met en pots, on étiquette et l'on distribue, aux Restos du Coeur, à
la Cantine Savoyarde, à la Banque alimentaire, à différentes associations d'aide aux plus démunis.

Au fil des ans, des bénévoles, toujours plus nombreux, d'Entremont, de Saint Pierre, de Chambéry, se réunissent encore pour faire perdurer cette belle initiative.

le 5 octobre dernier, plus de 25 personnes se sont retrouvées dans la salle du Rochat à Entremont pour réaliser 360 kg de confitures au profit de la Cantine Savoyarde et de la Banque alimentaire.

Merci à vous qui avez participé à cette opération en réalisant ces confitures ou par l'achat du sucre.

Rendez vous est pris pour une nouvelle opération "Confitures à Entremont Le Vieux" l'automne prochain.

La rentrée scolaire à Entremont

52 enfants d'Entremont ont repris le chemin de l'école pour cette nouvelle année scolaire 2018/2019.

Comme dans la plupart des écoles, la semaine scolaire revient à 4 jours, les TAP (temps d'activités périscolaires) s'étant terminés en juin. Cependant, les enfants pourront bénéficier encore d'activités culturelles et sportives dans le cadre du centre de loisirs organisé, le mercredi et pendant les vacances, par l'AADEC.

52 élèves, c'est 17 enfants en maternelle et 35 en élémentaire répartis dans 3 classes. Avec un nombre minimum d'enfants inscrits, le maintien de la 3^{ème} classe a été remis en question lors de la rentrée scolaire. C'est grâce à la mobilisation des parents et de la mairie, qu'elle a pu être conservée cette année encore.

De beaux projets vont marquer cette année, avec, entre autre, un départ en classe de découverte/natation dans le Jura au printemps 2019.

Après la cantine, la mairie a repris cette année la gestion de la garderie scolaire, jusque-là gérée par l'association des parents d'élèves. Ce service est assuré par Carole Gougoux, Christelle Dépres et Christine Pin qui accueillent et animent ces temps périscolaires.

Nous souhaitons à tous les élèves une année scolaire studieuse et épanouissante.

Hiver 2018-2019 : le déneigement

Le déneigement de la commune d'Entremont le Vieux sera confié cet hiver 2018-2019. comme le précédent, à plusieurs prestataires.

Afin de continuer à favoriser la communication avec les différents prestataires et recueillir les remarques des Entremondants, les référents par secteur sont maintenus :

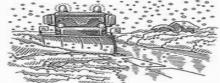
• La Coche : Jacques D'Hooghe (Tél. : 06-83-95-26-11)

La Grennery : Michel Rey (Tél. : 06-87-26-08-69)

• Le Désert : Pierre Charquet (Tél. : 06-70-34-82-59)

Les Girouds : Brigitte Burlet (Tél. : 06-74-82-95-03)

Les Combes : Suzy Rey (Tél. : 06-72-82-35-30)



Quand la neige est là, le travail des conducteurs de chasse-neige est souvent perturbé par le stationnement gênant de véhicules et de mauvaises implantations de clôtures. Aussi,

Pour ne pas gêner le travail des conducteurs de chasse-neige :

- Le stationnement des véhicules sur les chaussées des routes départementales et communales est interdit;
- Sur les places du village et des hameaux, les véhicules ne doivent pas stationner au même endroit plus de 24 heures d'affilée pour permettre le déneigement;
- Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies de circulation doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires. Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci;
- Les piquets en bordure de voirie doivent être enlevés. La pose de jalons ne doit servir qu'à matérialiser des obstacles;
- La pose des « pare-neige » sur les toitures en bordure des voies publiques est obligatoire.

De plus :

- Chaque habitant doit dégager la neige du trottoir devant sa maison et la neige tombée de son propre toit sur les voies publiques et les trottoirs;
- Il est indispensable d'équiper votre véhicule de pneumatiques spéciaux et d'avoir une paire de chaînes dans le véhicule à portée de main et que le conducteur sache les installer.

Et puis, savez-vous que:

- En cas d'accrochage entre un chasse-neige et un véhicule en stationnement gênant, la déclaration d'accident sera envoyée à l'assureur accompagnée du procès-verbal sanctionnant le stationnement illicite.
- La réparation des dégâts causés par le chasse-neige aux clôtures ou tout autre élément (boîte aux lettres ...) dont l'implantation n'est pas conforme, ne sera pas prise en charge par la commune.
- Il est interdit de rejeter la neige sur la voie publique ; de plus, vous êtes responsables si la neige de votre toiture ou de votre trottoir se retrouve sur la chaussée et crée un accident.

En respectant ces quelques précautions, pour le bien de tous, l'hiver ne vous apportera plus que des plaisirs... Enfin, nous l'espérons !

Le Four du Grand Carroz



Les habitants du hameau du Grand Carroz ont donné de leur temps et de leur énergie pour reconstruire le four. Leur travail a permis de sauvegarder un élément essentiel du patrimoine.

En 1918, il y a 100 ans donc, les Entremondants accueillirent avec soulagement et grande joie la signature de l'armistice qui mettait fin aux combats de la Première Guerre Mondiale. Dans les villages, ils allumèrent des feux de joie et se rassemblèrent autour pour fêter cela, en chansons et avec un petit verre, comme on faisait à l'époque.

Il a semblé approprié à l'Association Mémoire des Entremonts de célébrer cet état d'esprit, 100 ans plus tard en organisant une fête de l'armistice avec un feu de joie, des chants, des diots et un petit coup à boire et comme les techniques ont un peu évolué, cette fête se clôturera par un grand feu d'artifice. Elle aura lieu sur le terrain de football de St-Pierre-d'Entremont, route des Buis, le samedi 10 novembre 2018.

Mais avant la fête, les Entremondants rendront hommage aux 185 hommes tombés au champ d'honneur de ces 4 années de combats par une grande marche du souvenir. 88 personnes partiront vers 16h30 du monument aux morts d'Entremont le Vieux en portant une chasuble au nom d'un soldat mort pour la France. Ces « porteurs de mémoire » marcheront aux flambeaux jusqu'à St Pierre d'Entremont où ils retrouveront les autres cortèges venus des 4 coins de la vallée et participeront à une cérémonie hommage. Puis ce sera la fête.



Et s'il pleut ? Eh bien, nos ancêtres dans leurs tranchées durent, stoïquement et avec abnégation, subir tous les aléas de la météo, durant 4 ans. Serions-nous moins valeureux qu'eux au moment de leur rendre hommage ? Sûrement pas ! La marche du souvenir, la cérémonie, la fête et le feu d'artifice seront maintenus.

Vous avez envie e participer à cet événement ? Vous voulez porter le nom d'un soldat pour la marche du souvenir ? Vous voulez accompagner les « porteurs de mémoire » ? N'hésitez pas à prendre contact avec Chantal Pin au 04-79-65-84-83.

Enfin, pendant tout le week-end, d'autres manifestations auront lieu :

- L'exposition de Mémoire des Entremonts « De la mobilisation à l'armistice » à la salle polyvalente d'Entremont le Vieux du vendredi 9 au dimanche 11 novembre de 10h à 18h
- La cérémonie aux monuments aux morts d'Entremont le Vieux le dimanche 11 novembre à 11h30
- Le spectacle « La fleur au fusil » de François Bourcier à la Salle Notre Dame de St Pierre d'Entremont le dimanche 11 novembre à 20h30

Téléthon 2018



Le 8 décembre 2018 ce sera la 10ème année que nous organiserons une manifestation sur la vallée des ENTREMONTS, en lien avec la coordination AFM TELETHON de la SAVOIE, afin de soutenir les malades et les familles.

Le Badminton organise son tournoi le samedi 24 novembre au gymnase de Saint Pierre d'ENTREMONT.

Les dames de la vallée ont déjà repris leur rendez vous hebdomadaire pour fabriquer des objets de décoration.

Vente gourmande dans les villages

Mobilisons nous nombreux pour apporter un peu de réconfort à ceux qui souffrent au quotidien.

Le ski club



Le ski club d'Entremont le Vieux vous propose :

- sa soirée MOULES-FRITES, le samedi 20 octobre 2018 à partir de 20h à la salle polyvalente d'Entremont le Vieux, 20€ le repas sur réservation auprès d'Armelle PERRIN au 06.68.77.68.29 ou auprès d'un membre du club
- les inscriptions pour la saison 2018-2019 le samedi 17 novembre 2018 de 15h à 17h dans la salle du conseil municipal de la mairie d'Entremont le Vieux.



Le Musée de l'ours des cavernes a débuté la saison estivale par un temps fort avec le 30ème anniversaire de la découverte de la grotte de la Balme à Collomb fêté le 8 juillet

Le musée a proposé au cours de cette journée anniversaire différentes activités culturelles et artistiques : du spectacle vivant avec la Compagnie Solfasirc et son spectacle « Entre-Pinces » ainsi que des ateliers thématiques sur la terre et l'eau. Une occasion unique pour le public de créer collectivement un ours grandeur nature avec l'artiste plasticienne Nathalie Beaufays-Aretz, de s'initier à la peinture à base de pigments naturels de terres avec l'artiste Hélène Dondey ou de découvrir la taille de pierre avec Florence Curt et Johann Gautreau.

Randonnée thématique « Au fil de l'eau » avec un accompagnateur de moyenne montagne, parcours de spéléologie en plein air animé par le Spéléo Club de Savoie, exposition temporaire « Mythique préhistoire. Idées fausses et vrais clichés » et bien sûr visite du Musée de l'ours des cavernes complétaient l'offre culturelle de cette manifestation. Plus de 300 personnes ont participé aux différentes activités proposées dans la journée. La fête s'est terminée autour d'un gâteau d'anniversaire partagé en compagnie des deux inventeurs de la grotte, Pierre Guichebaron et Marc Papet.

Le musée a présenté au cours de sa programmation estivale trois spectacles aux thématiques variées : cirque, musique baroque et théâtre jeune public. 237 personnes ont assisté à ces spectacles. L'atelier gravure préhistorique et le nouvel atelier de création d'un pendentif en stéatite ont séduit 125 personnes. Enfin, ce sont 6317 personnes qui ont visité le Musée de l'ours des cavernes au cours de l'été 2018.







Musée de l'ours des cavernes : programme des vacances de Toussaint

Soirée contes avec Marie-Claire Rousseau Mercredi 24 octobre 2018 à 18h

Marie-Claire Rousseau nous entraîne dans la magie des contes de notre enfance. Des histoires drôles et savoureuses à consommer sans modération.

Tarif: 6,00 €. Gratuit moins de 4 ans. Réservation conseillée. Durée: 1h.

Atelier parure préhistorique spécial Halloween Mercredi 31 octobre 2018 de 15h à 16h30

Pour Halloween, les enfants sont invités à se déguiser en Cro-Magnon et à fabriquer des accessoires pour compléter leur déguisement : pendeloque, maquillage, bijoux de cheveux. Tarif: 6,00 €. A partir de 6 ans. Sur réservation au 04.79.26.29.87.

Exposition temporaire « Mythique Préhistoire. Idées fausses et vrais clichés » Du 11 juin 2018 au 10 mars 2019

Du mythe de l'homme des cavernes à celui de sa cohabitation avec les dinosaures, en passant par les dolmens gaulois, la vision de l'homme préhistorique par l'homme moderne a longtemps été prisonnière de véritables clichés sur la préhistoire.



Le musée est ouvert pendant les vacances de Toussaint du dimanche 21 octobre au dimanche 4 novembre tous les jours de 14h à 18h, sauf les samedis. Ouvert le jeudi 1er novembre de 14h à 18h.

AGENDA

Samedi 20 octobre 2018, 20h Soirée Moules-Frites du ski club à la salle Polyvalente

Mercredi 24 octobre 2018, 18h Soirée contes au musée Mercredi 31 octobre 2018, de 15h à 16h30 Atelier parure préhistorique

au musée

Du 9 au 11 novembre 2018, de 10h à 18h Exposition « De la mobilisation à l'armistice » à la salle polyvalente

d'Entremont le Vieux

Dimanche 11 novembre 2018, 11h30 Cérémonie commémorative

au monument aux morts Spectacle « La fleur au fusil »

à la salle Notre Dame Inscriptions pour le ski club

à la mairie

Samedi 8 décembre 2018

Dimanche 11 novembre 2018, 20h30

Samedi 17 novembre 2018, de 15h à 17h

Téléthon

« Entremont le Vieux Le conseil municipal vous informe... » est édité par la mairie d'Entremont le Vieux.

Directeur de la Responsable de la publication: publication : Jacques D'HOOGHE Jean-Paul CLARET

Comité de rédaction :

Tirage: 400 exemplaires Cellule communication